

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00471

AVENANT N° 2 AU MARCHE 2013MG337 LOT 5 NETTOYAGE DES CENTRES TECHNIQUES COMMUNAUTAIRES MARCHE DE NETTOYAGE DE L'ENSEMBLE DES LOCAUX DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Le Bureau communautaire a été convoqué le 10 novembre 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 45

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 46

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Raymond JOASSARD, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

M. Gérard MANET donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD

Membres titulaires absents excusés :

M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Yves LECOCCQ

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 29 novembre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20161014-D20160047110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161129

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 NOVEMBRE 2016

AVENANT N° 2 AU MARCHÉ 2013MG337 LOT 5 NETTOYAGE DES CENTRES TECHNIQUES COMMUNAUTAIRES MARCHÉ DE NETTOYAGE DE L'ENSEMBLE DES LOCAUX DE SAINT-ETIENNE METROPOLE

Depuis le 05/11/2013, Saint-Etienne Métropole a confié le nettoyage des locaux techniques des services de la collecte des déchets à la société ISS PROPLETE (marché n° 2013MG337).

Le marché, qui se terminera le 05/11/2017, inclut l'exécution des prestations de nettoyage des locaux techniques, des bureaux, des sanitaires et des vestiaires des 3 centres techniques affectés à la Direction Gestion des Déchets de Saint-Etienne Métropole (CTC Unieux, CTC du Gier à Saint-Chamond, CTM de Saint-Etienne). Le coût annuel des prestations est d'environ 40 000 € TTC.

Il est proposé de passer un avenant n°2 à ce marché pour tenir compte des dernières évolutions :

- **Doublement des effectifs au Centre Technique Communautaire du Gier, 23 rue des Martinets à Saint-Chamond**

Ce site a fait l'objet de travaux et accueille désormais le service collecte Gier et une partie du Territoire de Proximité du Gier.

Le descriptif horaires et les fréquences des opérations de nettoyage restent inchangés. Le bordereau des prix unitaires de ce marché doit être complété par des prix nouveaux pour les prestations suivantes :

- fournitures sanitaires pour 29 personnes supplémentaires (rouleaux papier essuie-mains papier blanc, rouleaux de papier toilette PH JUMBO et savon lotion lavante natural Fresh),
- entretien des blocs sanitaires 3 fois par semaine.

La Direction Patrimoine Logistique Maintenance prendra la gestion du site à compter du 01/01/2017 (émission des bons de commande, prise en charge budgétaire...).

Ces prestations supplémentaires représentent un coût annuel d'environ 3 300 € TTC qui s'ajoute aux 11 300 € initiaux.

- **Bureau encadrants collecte Couronne - Centre Technique Municipal, 3366 rue Jean Rostand à La Talaudière :**

Suite à son agrandissement, le bureau des encadrants de la Collecte des déchets secteur Couronne sera pris en charge pour son nettoyage, par prestation extérieure. Un prix nouveau est à ajouter au bordereau des prix initial correspondant à cette nouvelle prestation : nettoyage de base tous les 15 jours, décapage 1 fois par mois du bureau.

Ces prestations représentent un coût annuel estimé de 1 000 € TTC.

Cet avenant n°2 représente une augmentation du montant global initial du marché d'environ 8 %. La commission d'appel d'offres, lors de sa séance du 28 octobre 2016, a donné un avis favorable à la passation de cet avenant.

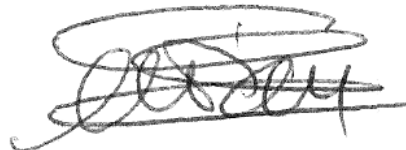
Les dépenses seront prises en compte sur le budget de fonctionnement de la Direction Gestion des Déchets ligne OM-Fonctionnement pour le site de La Talaudière et sur le budget de fonctionnement de la Direction de l'Action Territoriale, Territoire de Proximité du Gier à compter du 1er janvier 2017 pour le CTC du Gier.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la conclusion d'un avenant n°2 au marché n°2013 MG 337,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer l'avenant n°2 du marché n°2013MG337 - Lot 5 - Nettoyage des centres techniques communautaires – Marché de nettoyage de l'ensemble des locaux de Saint-Etienne Métropole avec la société ISS PROPLETE,**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 11 du budget principal de l'exercice 2016.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU